

élargira considérablement le champ d'étude ouvert aux élèves de la faculté.

---

L'année scolaire commencée au mois de juin dernier, s'est terminée les premiers jours de février. Professeurs et élèves ont fourni durant cette année une somme de travail considérable. Plus de cent soixante élèves se sont présentés aux examens des différentes années. L'année scolaire nouvelle a été reprise aussitôt et se terminera maintenant en août prochain.

---

Le Conseil Supérieur d'Hygiène de la Province a soumis récemment à l'approbation du conseil des ministres tout un système de réglementation pour la lutte contre les maladies vénériennes. Les principaux points de ce nouveau règlement portent sur les articles suivants :

1<sup>o</sup> Education morale du public par des tracts, affiches, etc. Education des malades par le médecin qui devra fournir à ses clients les publications spécialement préparée dans ce but par le Conseil et mettre les vénériens en garde contre les dangers de contagion.

2<sup>o</sup> Demande au gouvernement fédéral de considérer à l'avenir comme un acte criminel, le fait de transmettre sciemment la syphilis. Inscription de ce fait au code criminel et législation en conséquence.

3<sup>o</sup> Traitement obligatoire des détenus vénériens dans les prisons.

4<sup>o</sup> Permission pour le médecin d'être relevé du secret professionnel, lorsqu'il s'agit de protéger un milieu quelconque contre un infecté recalcitrant.

Voilà comment peuvent se résumer en quelques lignes l'im-